

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



**ARRÊTÉ DU 09 OCTOBRE 2025 N°2025 - 149**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE**

Portant fermeture exceptionnelle du cimetière  
dans le cadre d'une exhumation

**Le Maire de la Commune de Soisy-sur-École,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'arrêté du Maire n° 2025-148 portant autorisation d'exhumation du corps de Monsieur SOISSON Michel,**

**Considérant** que pour permettre l'exécution des opérations dans le respect dû aux défunts et d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, il y a lieu de régler la fermeture du cimetière communal selon les dispositions suivantes :

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : Le cimetière communal de Soisy-sur-Ecole sera exceptionnellement fermé le mardi 14 octobre 2025 de 8h00 à 18h00 en raison de travaux d'exhumation.

**Article 2** : La société des pompes funèbres Arnaud MARIN, sise ZA du Chênet – 26 rue du Camp Romain – 91490 MILLY-LA-FORET, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

**Article 3** : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à la société des pompes funèbres Arnaud MARIN, sise ZA du Chênet – 26 rue du Camp Romain – 91490 MILLY-LA-FORET – Téléphone : 01.80.85.57.57, par mél : [milly@pf-amarin.com](mailto:milly@pf-amarin.com).

**Article 5** : Monsieur le Maire de la commune de Soisy-sur-École ou son représentant, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt et toutes autorités administratives et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
La société des pompes funèbres Arnaud MARIN  
Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 09 octobre 2025.

Le Maire,  
LEFÈVRE Franck.

